



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE LA STTR
21 septembre 2022

QUESTIONS-RÉPONSES DES CITOYENS

Question 1 (*M. Alexandre Lemerise*)

M. Lemerise demande si c'est possible de faire l'installation de prises USB dans les aribus ?

M. Byette mentionne que l'idée est bonne, mais que l'installation de ce genre d'équipement, pouvant fonctionner toute l'année, nécessiterait un bon investissement. Cette idée sera tout de même envisagée lors de l'installation des nouveaux aribus.

25 octobre 2022 : Après vérification auprès des différents intervenants, il n'est pas possible de faire l'installation de ce genre d'équipement sans nécessiter des investissements subséquents

Question 2 (*M. Alexandre Lemerise*)

M. Lemerise demande s'il y aura des modifications sur le réseau en 2023 ?

M. Byette précise que les exigences pour l'exercice budgétaire 2023 mentionnaient de reconduire le service de l'année 2022. Certains ajustements mineurs pourront cependant être faits selon les besoins.

Question 3 (*M. Jean-Claude Trahan*)

M. Trahan demande quel est le nombre de clients utilisant le transport collectif à Trois-Rivières et souhaite connaître le budget pour l'année 2022. Il mentionne que c'est beaucoup d'argent pour un service de transport collectif.

M. Dupuis indique que plus de 8 300 déplacements sont effectués chaque jour et que le budget de la STTR pour l'année 2022 était de près de 19,5 millions. Il souligne également que, de toutes les sociétés de transport au Québec, la STTR est celle qui a le budget le moins élevé et les coûts d'opération au kilomètre les plus bas.

Question 4 (*M François Veilleux*)

M. Veilleux aimerait savoir en quoi consiste le projet de mesures préférentielles que la STTR fait conjointement avec la ville de Trois-Rivières.

M. Dupuis explique que ce projet permettra de rendre certains feux de circulation flexibles afin de faciliter le passage des autobus. Ce projet pourra également répondre aux besoins de certains autres secteurs de la ville, par exemple le service de police et les pompiers.